



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Saint-Tricat s'est réuni en mairie de Saint-Tricat, sous la présidence de M. Sébastien CASTELLE, Maire.

Convocation au Conseil Municipal envoyée et affichée le 19 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Procuration(s) : 2

Nombre de votants : 13

## CONSEIL MUNICIPAL

### SAINT-TRICAT

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 – 19h00

MAIRIE DE SAINT-TRICAT

### PROCES-VERBAL

### Conseil Municipal du 24 septembre 2024 – Ordre du jour

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2024
2 : Tarif du repas des aînés pour les conjoints de moins de 70 ans ou l'accompagnant
3 : Convention d'Accompagnement numérique sur mesure de l'incubateur des territoires avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
4 : Prise en charge de la participation du Maire au Congrès des Maires de France
5 : Demande de subvention au titre du Farda 2024, Aide à la Voirie Communale inondations
6 : Demande de subvention au titre du FARDA 2024, Aide à la Voirie Communale
7 : Demande de subvention au titre du Farda 2024, Travaux du Quotidien
8 : Demande de subvention au titre du FARDA 2024, Étude
9 : Fonds de Concours 2024
10 : Demande de subvention au Département dans le cadre du dispositif "Travaux de rénovation des édifices non protégés"
11 : Décision Modificative n° 3

Signature du secrétaire de séance  
Rémi MERIAUX

Signature de Monsieur le Maire  
Sébastien CASTELLE

**Le quorum est atteint (nombre de présents : 11)**

**La séance est ouverte à 19h00**

**M. le Maire** : Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire M. Rémi MERIAUX.

**Secrétaire de Séance** : M. Rémi MERIAUX

**PRESENTS** : M. Sébastien CASTELLE, M. Rémi MERIAUX, M. Roland PREVOST, M. Jean-Luc LOQUET, M. Ludovic TOURMAN, Mme Valérie BOMY, Mme Caroline BRAULLE, M. Benoît LENTIEUL, M. Frédéric LHIRONDELLE, M. Nicolas PANNEQUIN, M. Sébastien WATEL

**EXCUSES** : M. Quentin CALAIS, M. Jean-Pierre HENON (donne procuration à M. Jean-Luc LOQUET), M. Pierre LECLERCQ (donne procuration à M. Rémi MERIAUX)

## **PROPOS INTRODUCTIFS** :

### **M. Le Maire**

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Bienvenue à ce Conseil Municipal de rentrée.

Dans quelques jours, nous allons entamer le dernier trimestre de l'année 2024. Il sera celui de la mise en œuvre de notre grand projet de l'année, la rénovation de notre Mairie. En effet, dès le 7 octobre, l'entreprise TEMP'O viendra faire l'installation du nouveau système de chauffage par pompe à chaleur avec la création du circuit de radiateur à eau. Courant novembre, ça sera au tour des Menuiseries DUFETRELLE de procéder au remplacement des menuiseries extérieures et en parallèle, les équipes de ARNAUD DEPANN'SERVICES s'attèlerons à la reprise des plâtreries et à l'embellissement des intérieurs. Enfin, pour améliorer le confort de travail des agents et réorganiser les espaces pour répondre aux nouveaux usages, le mobilier datant de la construction de la mairie il y a plus de 20 ans sera remplacé par du mobilier neuf, ergonomique et contemporain. Ceci fera d'ailleurs l'objet de 2 délibérations ce soir portant sur des demandes de subventions.

Prochainement, je vais réunir la commission créée spécialement pour la rénovation de la Mairie et de la salle polyvalente pour que nous puissions échanger sur la rénovation de cette dernière. Nous avons déjà acté le fait que nous ferions appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage car les travaux envisagés nécessitent l'accompagnement du projet par un professionnel qui apportera toute son expertise. Nous délibérerons d'ailleurs ce soir sur une demande de subvention pour ces frais d'étude d'assistance.

Dans quelques semaines, nous allons pouvoir avancer avec l'architecte du Patrimoine sur la tranche de travaux de l'Église permettant sa réouverture au public. En effet, les DETR et DSIL n'ont pas été accordés cette année mais j'ai déjà envoyé les courriers de reconduction de demande pour l'année 2025 et les services de l'UDAP ont échangé avec l'architecte afin de tomber d'accord sur un projet définitif. Par conséquent, le Département va pouvoir nous accompagner financièrement dans le cadre d'une subvention dont la délibération est à l'ordre du jour de ce soir. Si toutes nos demandes sont accordées, nous pouvons espérer un accompagnement à hauteur de 80% du montant des travaux.

La gestion rigoureuse des dépenses de la commune et le travail de recherche de subventions fructueux va nous permettre cette année encore de réaliser d'autres projets pour le confort et la sécurité des habitants de la commune avec la réfection des trottoirs de la Route de Nielles et de la Résidence du Berck. Ces travaux feront également l'objet d'une délibération afin de solliciter l'aide financière du Département.

Les travaux de réfection de chaussée sur la rue du Petit Marais côté Nielles et côté Saint-Tricat vont débiter dès lundi prochain. Nous avons déjà reçu la notification d'attribution de subvention de la part des services de l'État et nous allons ce soir délibérer sur une demande d'aide du Département qui s'est engagé à couvrir les frais de réparations suites aux inondations de fin d'année dernière pour une prise en charge à 80% du montant total des dépenses liés à cette catastrophe.

Vous l'aurez compris, nous continuons d'avancer dans nos projets, dans l'amélioration du cadre de vie des habitants et dans la préservation et la rénovation du patrimoine foncier de notre commune.

Comme je l'avais annoncé lors du dernier Conseil Municipal, la façade de l'école a fait peau neuve grâce au travail de Luc HAMAIN qui était secondé par Lilian LASSALLE, jeune merkenesien de 16 ans en Service National Universel et qui avait été élève dans notre école. Lors de la rentrée, à laquelle j'ai assisté, les parents et les enfants étaient ravis de découvrir ce changement. L'équipe pédagogique qui a fait le choix des couleurs y voit un meilleur confort visuel. Cette année, ce sont 11 bambins qui ont fait leur rentrée en Petite Section de Maternelles.

## **1. Approbation du procès-verbal de la reunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2024**

Le procès-verbal du 02 juillet 2024 vous a été remis, appelle-t-il de votre part des observations ?  
Pas d'observations.

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024 a été adopté à l'unanimité.

## **2. Tarif du repas des aînés pour les conjoints de moins de 70 ans ou l'accompagnant**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des aînés sera organisé le 25 septembre prochain. Celui-ci est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus, de même qu'à M. le Maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux. Mais il convient en revanche de déterminer la participation financière demandée pour les conjoints de moins de 70 ans de même qu'aux accompagnants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe à 30.00 € le montant à régler par les conjoints de moins de 70 ans et par les accompagnants à titre de participation au repas des aînés du 25 septembre 2024.

## **3. Convention d'Accompagnement numérique sur mesure de l'incubateur des territoires avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**

M. le Maire expose à l'Assemblée que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement

Si la commune de Saint-Tricat souhaite participer à ce dispositif, il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

VU l'article L 1231-2-1 et L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la Santé Publique

VU l'article L 2511-6 du Code de la Commande Publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure.
- Désigne M. le Maire référent.

## **4. Prise en charge de la participation du Maire au Congrès des Maires de France**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que :

- Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.
- Le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale.
- La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.
- La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

Il propose que :

- Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais inhérents à la participation du Maire au Congrès des Maires de France.
- Les frais incluront les coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration présentés sur un état des dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais de participation du Maire au Congrès des Maires de France comme proposé.

## **5. Demande de subvention au titre du FARDA 2024, Aide à la Voirie Communale Inondations**

M. le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie rue du Petit Marais suite aux inondations que la commune a subi en novembre 2023.

Il porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.) Aide à la voirie communale inondations.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui,

Il propose en conséquence à l'Assemblée d'approuver cet avant-projet d'un montant total HT de 34 929,24 € selon le plan de financement repris dans le tableau ci-après :

Travaux suite inondations Novembre 2023

DEPENSES		RECETTES				
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Sollicité	Attribué	Montant
Enrobés de chaussée - Rue du Petit Marais (Côté Rue du Pont de Niellés)	12 208,04 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20%			2 441,61 €
		Etat (FEAC)	70%	X	X	8 545,63 €
		Département (FARDA AVC Inondations)	10%	X		1 220,80 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>100%</b>			<b>12 208,04 €</b>
Enrobés de chaussée - Rue du Petit Marais (Côté rue du Marais)	20 875,65 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20%			4 175,13 €
		Etat (FEAC)	70%	X	X	14 612,96 €
		Département (FARDA AVC Inondations)	10%	X		2 087,57 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>100%</b>			<b>20 875,65 €</b>
Remplacement Appareillage électrique d'une armoire d'éclairage public	1 036,00 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20%			207,20 €
		Etat (FEAC)	70%	X	X	725,20 €
		Département (FARDA AVC Inondations)	10%	X		103,60 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>100%</b>			<b>1 036,00 €</b>
Location d'une pompe thermique	222,39 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20%			44,48 €
		Etat (FEAC)	70%	X	X	155,67 €
		Département (FARDA AVC Inondations)	10%	X		22,24 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>100%</b>			<b>222,39 €</b>
Carburants pour les pompes thermiques	587,16 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20%			117,43 €
		Etat (FEAC)	70%	X	X	411,01 €
		Département (FARDA AVC Inondations)	10%	X		58,72 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>100%</b>			<b>587,16 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 929,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>			<b>34 929,24 €</b>

<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	<b>20%</b>			<b>6 985,85 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL</b>	<b>80%</b>			<b>27 943,39 €</b>
<i>Dont Etat</i>	<i>70%</i>	<i>X</i>	<i>X</i>	<i>24 450,47 €</i>
<i>Dont Département</i>	<i>10%</i>	<i>X</i>		<i>3 492,92 €</i>

L'Assemblée, après délibération accepte à l'unanimité.

- D'adopter le devis d'un montant total HT de 34 929,24 €
- De solliciter l'aide financière au titre du FARDA, Aide à la Voirie Communale inondations d'un montant de 3 492,92 €
- De couvrir le montant des dépenses qui reste à la charge de la commune.

## 6. Demande de subvention au titre FARDA 2024, Aide à la Voirie Communale

M. le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie route de Niellés (trottoir et voirie divers)

Il porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.), Aide à la Voirie Communale.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui, il propose en conséquence à l'Assemblée d'approuver ces avant-projets d'un montant total HT de 38 075,61 € selon les plans de financement repris dans les tableaux ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
Réfection trottoir Route de Niellés, Résidence du Berck et une partie du Chemin du Berck	38 075,61 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	51,4%	19 575,61 €
		Département (FARDA Aide à la Voirie Communale)	39,4%	15 000,00 €
		GCTM (Fonds de concours)	9,2%	3 500,00 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>38 075,61 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 075,61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>38 075,61 €</b>

<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	<b>51,4%</b>	<b>19 575,61 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL</b>	<b>48,6%</b>	<b>18 500,00 €</b>
<i>Dont Département</i>	<i>39,4%</i>	<i>15 000,00 €</i>
<i>Dont GCTM</i>	<i>9,2%</i>	<i>3 500,00 €</i>

L'Assemblée, après délibération décide à l'unanimité :

- D'adopter le devis d'un montant total HT de 38 075,61 €
- De solliciter l'aide financière au titre du FARDA, Aide à la Voirie Communale d'un montant de 15 000,00 €
- De couvrir le montant des dépenses qui reste à la charge de la commune.

**7. Demande de subvention au titre du FARDA 2024 Travaux du Quotidien**

M. le Maire fait part à l'Assemblée la nécessité de remplacer 2 ballons d'eau chaude par des équipements thermodynamiques des vestiaires et le remplacement du mobilier de bureau de la mairie.

Il porte ensuite à la connaissance de l'assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.) Travaux du Quotidien.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui, il propose en conséquence à l'Assemblée d'approuver cet avant-projet d'un montant total HT de 29 078,05 € selon le plan de financement repris dans le tableau ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
Remplacement de 2 ballons d'eau chaude par des équipements thermodynamiques	8 003,32 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	41,3%	3 302,66 €
		Département (FARDA Travaux du quotidien)	20,0%	1 600,66€
		GCTM (Fonds de concours)	38,7%	3 100,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>8 003,32 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>8 003,32 €</i>
Remplacement du mobilier de bureau en investissement	21 074,73 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	40,1 %	8 459,79 €
		Département (FARDA Travaux du quotidien)	20,0 %	4 214,94 €
		GCTM (Fonds de concours)	39,9 %	8 400,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>21 074,73 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,0 %</i>	<i>21 074,73 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>29 078,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>29 078,05 €</b>

TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	40,5 %	11 762,45 €
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL	59,5 %	17 315,60 €
<i>Dont Département</i>	20,0 %	5 815,60 €
<i>Dont GCTM</i>	39,5 %	11 500,00 €

**L'Assemblée, après délibération accepte à l'unanimité :**

- **D'adopter le devis d'un montant total HT de 29 078,05 €,**
- **De solliciter l'aide financière au titre du FARDA (Travaux du Quotidien) de 5 815,6 €,**
- **De couvrir le montant des dépenses qui reste à charge de la commune.**

**8. Demande de subvention au titre du FARDA 2024 Etude**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'initier une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de la salle polyvalente.

Il porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.), Étude.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui, il propose en conséquence à l'Assemblée d'approuver cet avant-projet d'un montant total HT de 16 800,00 € selon le plan de financement repris dans le tableau ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
AMO Rénovation de la salle polyvalente	16 800,00 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	64,3%	10 800,00 €
		Département (FARDA Étude)	35,7%	6 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>16 800,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>16 800,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>16 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 800,00 €</b>

**L'Assemblée, après délibération décide à l'unanimité :**

- **d'adopter le devis d'un montant total HT de 16 800,00 €,**
- **De solliciter l'aide financière au titre du FARDA, Étude d'un montant de 6 000,00 €,**
- **De couvrir le montant des dépenses qui reste à la charge de la commune.**

**9. Demande de Fonds de Concours 2024**

M. le Maire explique à l'Assemblée que selon l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Saint-Tricat peut solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour bénéficier d'une aide financière pour des travaux d'investissement qu'elle réalise sur ses équipements.

Le versement du fonds de concours n'est possible qu'après accords concordants du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire exprimés à la majorité simple.

Le montant total des fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire dudit fonds.

La Commune de Saint-Tricat a identifié 3 opérations d'investissement inscrites au budget 2024 qui pourraient bénéficier de cette participation financière :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Finaceur HT	%	Montant
Remplacement de 2 ballons d'eau chaude par des équipements thermodynamiques	8 003,32 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	41,3%	3 302,66 €
		Département (FARDA Travaux du Quotidien)	20,0%	1 600,66 €
		GCTM (Fonds de concours)	38,7%	3 100,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>8 003,32 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,0%</i>	<i>8 003,32 €</i>
Remplacement du mobilier de bureau en investissement	21 074,73 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	40,1%	8 459,79 €
		Département (FARDA Travaux du Quotidien)	20,0%	4 214,94 €
		GCTM (Fonds de concours)	39,9%	8 400,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>21 074,73 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,0%</i>	<i>21 074,73 €</i>
Réfection trottoir Route de Nielles, Résidence du Berck et une partie du Chemin du Berck	38 075,61 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	51,4%	19 575,61 €
		Département (FARDA Aide à la Voirie Communale)	39,4%	15 000,00 €
		GCTM (Fonds de concours)	9,2%	3 500,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>38 075,61 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,0%</i>	<i>38 075,61 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>67 153,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>67 153,66 €</b>

<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	<b>46,7%</b>	<b>31 338,06 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL</b>	<b>53,3%</b>	<b>35 815,60 €</b>
<i>Dont Département</i>	<i>31,0%</i>	<i>20 815,60 €</i>
<i>Dont GCTM</i>	<i>22,3%</i>	<i>15 000,00 €</i>

Le montant total de fonds de concours que la Commune souhaite solliciter est de 15 000,00 €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'Assemblée

De l'autoriser, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, d'autoriser les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau à :

- SOLLICITER l'aide financière de la Communauté d'Agglomération par le biais de Fonds de Concours d'un montant total de 15 000,00€ ;
- SIGNER tout acte afférent à cette demande et à son attribution ;
- PERCEVOIR les sommes versées par la Communauté d'Agglomération.

**Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 10. Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Travaux de rénovation des édifices non protégés »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la tranche 4 partie 1 de l'église « Restauration du Narthex et finitions dans l'abside du chœur – Mise en sécurité de l'édifice » nécessitent que le Conseil Municipal vote le plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif « Travaux de rénovation des édifices non protégés »

DEPENSES		RECETTES				
Nature de la dépense HT	Montant	Finaceur HT	%	Sollicité	Attribué	Montant
Maîtrise d'œuvre - Agence Nathalie T'Kint	28 000,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	20,00%			5 600,00 €
		DETR	25,00%	X		7 000,00 €
		DSIL	30,00%	X		8 400,00 €
		Département	25,00%	X		7 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>28 000,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>28 000,00 €</i>
Restauration du Narthex et finitions dans l'abside du chœur - Mise en sécurité de l'édifice	301 450,57 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	20,00%			60 290,12 €
		DETR	25,00%	X		75 362,64 €
		DSIL	30,00%	X		90 435,17 €
		Département	25,00%	X		75 362,64 €
<i>Sous-Total</i>	<i>301 450,57 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>301 450,57 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>329 450,57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>			<b>329 450,57 €</b>

<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	<b>20,00%</b>			<b>65 890,12 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL</b>	<b>80,00%</b>			<b>263 560,45 €</b>
<i>Dont DETR</i>	<i>25,00%</i>	<i>X</i>		<i>82 362,64 €</i>
<i>Dont DSIL</i>	<i>30,00%</i>	<i>X</i>		<i>98 835,17 €</i>
<i>Dont Département</i>	<i>25,00%</i>	<i>X</i>		<i>82 362,64 €</i>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

- **Le montant des travaux estimé à 329 450,57 €.**
- **Le plan de financement exposé.**

**Autorise Monsieur le Maire à :**

- **Solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif « Travaux de rénovation des édifices non protégés »**
- **A signer toutes les pièces du marché jusqu'à parfait achèvement de celui-ci une fois l'aide obtenue.**
- **A recevoir la subvention du Département dans le cadre du dispositif « Travaux de rénovation des édifices non protégés »**

## 11. Décision Modificative n° 3

M. le Maire explique que par délibération n°12\_2024 du 12 avril 2024, la commune de Saint-Tricat a voté le Budget Primitif de l'année 2024.

Le Budget Primitif étant un acte prévisionnel, il convient, par la présente décision modificative, d'effectuer certains ajustements d'inscriptions budgétaires suite à l'obtention de nouvelles subventions et à de nouvelles dépenses d'investissements non prévues.

Ces ajustements sont présentés dans le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes	
<b>Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues</b>			
Article 1322 – Région			+ 19 998 €
Article 13251 – GFP de rattachement			+ 15 000 €
Article 1328 – Autres			+ 113 251.88 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>			
Article 2151 – Réseaux de voirie	+ 45 690.73 €		
Article 21538 – Autres réseaux	+ 75 501.57 €		
Article 2184 – Matériel de bureau et mobilier	+ 27 057.58 €		
<b>TOTAL</b>	<b>148 249.88 €</b>	<b>148</b>	<b>249.88 €</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

## 13. Informations diverses

### M. le Maire :

Je vous rappelle la date de cérémonie des vœux validée par Grand Calais Terres & Mers, elle se tiendra le lundi 20 janvier à la salle Poidevin de Coquelles, la cérémonie des vœux de notre commune se déroulera le vendredi 24 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.

### M. MERIAUX Rémi :

#### Participation citoyenne :

Lors du dernier Conseil Municipal vous a été présentée la répartition des adhérents à la participation citoyenne sur l'ensemble de la commune. Nous avons décidé de lancer un groupe WhatsApp qui a très vite bien fonctionné. Les citoyens ont été réactifs avec des relevés de plaques et des appels vers la gendarmerie. Lors d'une rencontre nocturne avec le gendarme DERAME qui faisait de la vigilance en pleine nuit, ce dernier m'a informé que les habitants de Saint-Tricat étaient très engagés dans la participation citoyenne. Sur WhatsApp, des échanges ont eu lieu, ce qui a permis d'aller avec Mr le Maire à la rencontre de personnes qui effectuaient du démarchage afin de leur expliquer qu'ils n'avaient rien à faire là. Nous n'avons pas eu de retour de la gendarmerie sur de possibles dégradations ou de vols sur la commune cet été.

Lorsque j'allais à leur rencontre, régulièrement je leur disais que le démarchage était interdit. C'était de personnes qui n'étaient pas au courant ! Je leur expliquais qu'ils pouvaient m'envoyer en mairie une demande à laquelle je m'engageais à répondre favorablement dans les 48 heures si leur activité était cohérente avec les besoins de notre population. Mais on ne pouvait pas leur envoyer de réponse car ils partaient le lendemain. Donc je ne recevais pas de courrier de sollicitation de leur part !

### M. Roland PREVOST :

#### Travaux à venir sur la mairie :

Les travaux concernant le chauffage, la pose de radiateurs, la pompe à chaleur et la mise en eau vont débiter le 7 octobre. Le changement des menuiseries interviendra courant novembre ensuite les travaux de plâtrerie prendront place.

### M. Jean-Luc LOQUET :

#### Demande de subvention église :

Je me suis rendu à une réunion au Touquet. Mr DECOOSTER, Vice-président de la région nous a expliqué la nouvelle formule concernant l'attribution des subventions qui se complique un peu par rapport à avant. Dorénavant plusieurs critères sont pris en compte dont la capacité financière de la commune.

Les demandes seront à déposer entre mi-septembre et fin décembre 2024. La commission permanente rendra sa décision courant juin 2025. Concernant la prochaine tranche de travaux, nous n'avons pas besoin de faire appel à la Région. Par contre concernant la dernière tranche, nous redéposerons certainement un dossier de demande de subventions.

### M. le Maire :

En sachant qu'ils intègrent également des critères environnementaux. Mme T'KINT a renvoyé hier son projet suite à la réunion avec le Département du mois de juin, car elle n'avait pas pu être présente ce jour-là.

L'installation d'une VMC ou d'ouvertures sur le côté proposée par Mme T'KINT ne plaît pas au Département. Ils se sont mis d'accord sur une ventilation naturelle et non mécanique. Les parties en pierre de chaque côté de la Nef seront remplacées par du bois.

### M. Roland PREVOST :

#### Travaux route de Nielles :

Le fil d'eau n'est pas prévu dans la réparation des trottoirs, uniquement les bordures.

### M. le Maire :

L'entreprise Hembert T.P a mis une petite réserve sur le devis au cas où des travaux supplémentaires seraient demandés.

### M. Ludovic TOURMAN :

#### Repas des Aînés et vie associative :

Le repas des aînés aura lieu mercredi, la société DM Traiteur interviendra comme l'année passée, et un accordéoniste animera cette après-midi.

57 personnes seront présentes, ce qui fait une augmentation de 30 % par rapport à l'année passée. J'ai rencontré Mme DUPLAQUET afin de faire le point sur l'association qui va être créée. Lors du repas des aînés, nous allons proposer aux personnes intéressées de s'y inscrire. Une réunion d'information aura lieu prochainement.

Une personne m'a contacté afin de mettre en place une association de tennis de table.

Le Trica'Trail approchant, une réunion d'information avec les signaleurs va se tenir la semaine avant l'évènement. Actuellement 350 inscriptions ont été validées. Une cohésion entre les communes avoisinantes est présente désormais concernant le prêt du matériel.

**M. le Maire :**

**Retour sur les questions du précédent conseil :**

Je reviens sur une question qui avait été posée lors du dernier conseil au sujet de l'Appel à Manifestation (AMI) sur les bornes IRVE, j'ai assisté aux auditions de ce jour, trois candidats ont répondu à l'AMI, deux se démarquent. M. David DE SMEDT, Directeur Général Adjoint, va compiler toutes les éventuelles questions afin de les présenter aux différents intervenants, une seconde audition est prévue après les vacances de la Toussaint. Les propositions seront certainement définitives vers la fin du mois de novembre afin de pouvoir passer les délibérations dans les Conseils de décembre pour un déploiement à partir de janvier 2025. Selon les entreprises, le déploiement pourra prendre au minimum 8 à 9 mois et au maximum 24 mois.

**M. Sébastien WATEL :**

Dans les propositions, y-a-t-il un site retenu sur la commune ?

**M. le Maire :**

Aucun.

Saint-Tricat, Nielles-lès-Calais et Bonningues-lès-Calais n'étaient pas retenus dans une proposition. Dans l'autre proposition, seul Saint-Tricat n'était pas retenu. Nous avons la chance de faire partie d'une agglomération où les collectivités se soutiennent. Il a été clairement dit aux 2 candidats en question qu'il fallait que les 3 communes soient obligatoirement intégrées à des fins d'uniformité sur le terrain de l'agglomération.

**M. Frédéric LHIRONDELLE :**

**Vétusté de la garderie :**

Je suis allée à la garderie rechercher des enfants et j'ai constaté que les menuiseries étaient très vétustes.

**M. le Maire :**

Sur l'ancienne cantine/mairie et la partie garderie, effectivement il y a un point d'attention à mener sur ce bâtiment. J'ai déjà des idées sur ce sujet et il faut voir la faisabilité. La question se pose de remettre la cantine dans une cantine. Pourquoi pas imaginer une extension sur cette partie-là qui est exploitée actuellement par la garderie. Cela permettrait de réaccueillir la cantine dans de bonnes conditions. Ces travaux feraient partie d'un package complet où l'ensemble du bâtiment bénéficierait d'une rénovation complète. C'est une piste à étudier et c'est l'une des raisons pour laquelle la délibération « étude » vous a été proposée. Une étude sur ce bâtiment serait peut-être demandée l'année prochaine. Le bâtiment de l'école pourrait en bénéficier aussi. Les plafonds, l'électricité, la plomberie et les murs ne sont pas sains.

**M. Nicolas PANNEQUIN :**

**Plantations :**

75 % des bouturages de saules effectués en février/mars dernier ont repris, quelques aulnes seront à remplacer idéalement en décembre. Un ajout de compost ou de matière organique sera à effectuer sur les sujets plantés en 2020 dans le verger communal car ils végètent un peu. J'ai sollicité M. Rémi MERIAUX qui a peut-être une solution avec SEVADEC pour le compost afin d'enrichir le sol. La récupération de 800 bulbes de tulipes auprès de la mairie de Calais nettoyés par M. Luc HAMAIN permettra le fleurissement de l'entrée de la commune depuis Hames-Boucres. Ils devront être plantés courant novembre/décembre. Un mixage avec des narcisses et des crocus permettrait une période de fleurissement plus étalée dans le temps. Un chantier participatif conseillers peut être proposé. Nous pouvons également envisager un partenariat avec le Lycée d'horticulture de Coulogne ou de faire appel à une petite entreprise d'espaces verts.

**M. le Maire :**

Nous allons étudier la question pour que cela soit effectué dans les temps et pourquoi pas voir avec l'association OPUR qui entretient le terrain de football.

L'ordre du jour étant épuisé nous pouvons clore la séance à 20h00.